



Règlements

MUTATION PÉRIODE OFFICIELLE

Opposition à la mutation

Ce document doit être rempli, daté, signé et tamponné par le ou la Président-e du club quitté dans un délai de 7 jours à compter de la notification de mutation reçue par mail.
Il sera envoyé au club d'accueil et en copie à la Ligue N-A à 6000000.sr@ffhandball.net.

Je, soussigné(e), (nom et prénom)

Président(e) du club quitté :

☐ Déclare m'opposer à la mutation de : (Nom, Prénom et date de naissance du licencié(e))

.....

Motifs :

Fait à :

Le :

Signature du (de la) Président(e)

Et tampon du club

N. B. : Le motif d'une opposition de mutation ne peut être dû qu'à un contentieux financier entre le club et le ou la licencié-e. Le club devra joindre les justificatifs nécessaires pour argumenter son refus (non-respect d'un contrat, d'un règlement intérieur, etc...).
La Ligue N-A ne pourra accorder ou non la mutation qu'en fonction des éléments reçus ou du contentieux réglé confirmé par le club quitté.